

Compte entreprise – Services de l'Assurance Maladie – Risques professionnels

Le compte entreprise réunit, en un seul point d'entrée, tous les services en ligne de l'Assurance Maladie et de l'Assurance Maladie – Risques professionnels. Il permet d'effectuer ses démarches en lien avec les arrêts de travail, de déclarer les différentes périodes du congé paternité/accueil de l'enfant, de déclarer un accident du travail, de consulter ses taux de cotisation AT/MP notifiés, le détail de leur calcul et de faire le point sur ses sinistres récemment reconnus...

La pastille « **Compte entreprise – Vos démarches maladie et risques professionnels** » vous permet d'arriver sur la page d'accueil du compte. Vous disposez d'un menu sur la gauche avec deux rubriques : « **Vos salariés** » et « **Votre entreprise** ».

La partie « **Vos salariés** » vous permet de :

- Déclarer un accident du travail ou de trajet, et émettre des réserves sur le caractère professionnel de l'accident ;
- Saisir une attestation de salaire en ligne ;
- Consulter les bordereaux d'indemnités journalières lorsque celles-ci ont été subrogées par l'employeur ;
- Transmettre, suivre et compléter les périodes de congé paternité (hors DSN) et les pièces justificatives nécessaires au traitement des indemnités journalières.

La partie « **Votre entreprise** » vous permet de :

- Consulter vos taux de cotisation AT/MP notifiés avec le détail de leur calcul ;
- Télécharger la notification dématérialisée des décisions de taux de cotisation ;
- Voir les sinistres récemment reconnus impactant vos futurs taux ;
- Consulter un bilan individuel des risques professionnels vous permettant de vous comparer avec les autres entreprises de mêmes taille et secteur
- Télécharger l'attestation des indicateurs des risques professionnels, nécessaire dans le cadre d'une réponse à un marché public ;
- Demander en ligne des Subventions Prévention, pour vous aider à financer des solutions de prévention des risques professionnels.

- Accueil
- Vos salariés**
 - Déclarer un accident du travail et ajouter des réserves
 - Soigner une attestation de salaire et accident aux indemnités
 - Suivre les dossiers d'indemnités journalières
- Votre entreprise**
 - Accéder au compte AT/MP
 - Obtenir une Subvention Prévention TPE

ETABLISSEMENT 000 000 000 000

Vos raccourcis

- Déclarer un accident du travail
- Générer une attestation d'indemnités journalières
- Accéder au compte AT/MP

Aperçu des derniers envois relatifs aux dossiers d'indemnités journalières

DÉPÔTS DE PIÈCES JUSTIFICATIVES EFFECTUÉS		PÉRIODES DE CONGÉ PATERNITÉ ENVOYÉES	
Date d'envoi	Salarié(s)	Motif de l'événement	Devenir (jour travaillé)
24/01/2024	BUCLET André Patrick	Maternité	02/01/2024
25/01/2024	PERRIER Ludovic	Maternité	19/01/2024
05/01/2024	LECA Pierre Jean	Maternité	05/01/2024
13/12/2023	LECA Pierre Jean	Deuil de l'enfant	02/12/2023
13/12/2023	DE LA FONTAINE DE FONTENAY LE LEVRE DE LA GRANGE Armelle	Deuil de l'enfant	02/12/2023

[Suivre les dossiers d'indemnités journalières](#)

Aperçu des DAT éligibles à l'ajout de réserves

Numéro de Sécurité sociale	Salarié(s)	Date de l'accident	Date limite d'ajout des réserves
3 16 99 34 004 963 37	LECA Pierre Jean	12/04/2024	24/04/2024
2 36 00 01 007 978 73	BAQKHAIJP Aydincha	08/04/2024	20/04/2024

[Consulter toutes les DAT \(DAT\) éligibles à l'ajout de réserves maladie](#)

Taux de cotisation AT/MP en vigueur

En 2023, votre taux était de 1,20%.
[Télécharger la modification de taux](#)

Partager à une enquête

Obtenir de l'assistance

Pour avoir accès au « **Compte entreprise – Vos démarches maladie et risques professionnels** », vous devez être habilité à un ou plusieurs services du compte :

- DAT- déclaration d'accident du travail ou de trajet ;
- Att salaire IJ- Attestation de salaire pour le versement des indemnités journalières ;
- Consulter ses taux AT/MP et prévenir ses risques professionnels.